



7^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la CPS



19–22 novembre 2024

Original : anglais

Référence du document	Document de travail 3
Titre :	Suivi, contrôle, surveillance et police (SCS-P) des pêches côtières et de l'aquaculture : cap sur l'avenir
Auteur(s) :	Mark Nicholson

Résumé :

Le présent document souligne à quel point il est important de promouvoir une culture de la conformité dans le secteur des pêches côtières afin de garantir leur gestion durable et leur conservation. Il préconise l'introduction de divers outils de suivi, contrôle, surveillance et police des pêches (SCS-P) à des fins de sensibilisation des communautés aux pratiques de pêche durables et aux cadres juridiques. Pour garantir l'application effective de la réglementation, il faut en premier lieu sensibiliser et mobiliser les parties prenantes de manière à instaurer un climat de confiance et à encourager le respect volontaire des règles.

Ce document met en lumière les efforts déployés actuellement pour améliorer le respect de la réglementation dans le secteur des pêches côtières, au moyen de programmes de formation, de partenariats stratégiques, d'essais de nouvelles méthodes de suivi, et de systèmes solides de gestion des données. Toutes ces initiatives contribuent à la gestion durable des ressources halieutiques côtières et au renforcement de la gouvernance régionale des pêches.

Recommandations :

Les membres et partenaires sont invités à :

- **Promouvoir la version actualisée des programmes de formation :** Les membres et les partenaires sont encouragés à promouvoir la nouvelle version de la formation certifiante de niveau IV de l'Université du Pacifique Sud (USP) et de la CPS, ainsi que la nouvelle formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés (équivalant à une formation certifiante de niveau III). Cela permettra d'améliorer la qualité de la formation des agents chargés du SCS-P et des professionnels intervenant au niveau communautaire, de sorte qu'ils puissent

acquérir les compétences et connaissances les plus récentes et ainsi assurer une gestion efficace des pêches.

- **Participer à des initiatives de mobilisation des parties prenantes :** Participer activement à des ateliers et des séminaires visant à sensibiliser à la conformité réglementaire et aux pratiques de pêche durables. Le fait d'inciter les parties prenantes locales à prendre part à ces actions de formation contribue à renforcer la confiance au sein des communautés et le respect volontaire de la réglementation, et de favoriser à terme une culture du développement durable dans le secteur des pêches côtières.
- **Fournir un appui à la mise en œuvre de technologies de suivi électronique :** Recommander l'adoption et la transposition à plus grande échelle de systèmes de suivi électronique aux fins de la gestion de la pêche côtière. De précieuses informations et données permettant de perfectionner les stratégies de conformité réglementaire peuvent être obtenues en coopérant à des essais, tels que ceux menés à Kiribati et à Nauru. Les partenaires devraient envisager d'investir dans des technologies qui améliorent la transparence des pratiques de pêche et la responsabilité dans ce domaine.
- **Contribuer à l'évaluation des fonctions de la base de données régionale de SCS-P :** Coopérer à l'évaluation de la base de données régionale de SCS-P actuellement menée pour faire en sorte qu'elle réponde aux besoins en pleine évolution des pays membres. La transmission des observations et la mise en commun des meilleures pratiques contribueront à améliorer les capacités de gestion des données, à promouvoir la coopération régionale et à améliorer l'efficacité des activités de respect et d'application de la réglementation dans tout le Pacifique.

Suivi, contrôle, surveillance et police (SCS-P) des pêches côtières et de l'aquaculture : cap sur l'avenir

Introduction

1. Il est essentiel d'encourager une culture de la conformité dans le secteur des pêches durables afin de favoriser leur gestion durable et leur conservation. Si nous voulons avoir une réelle influence sur les comportements et faire en sorte que les règles applicables aux pêches côtières soient respectées, nous devons introduire divers outils et techniques de suivi, contrôle, surveillance et police des pêches (SCS-P). Ces stratégies visent à favoriser une meilleure compréhension de la réglementation et à encourager le respect volontaire de ces règles au sein des communautés côtières.
2. Ce processus de respect volontaire des règles commence par l'éducation et la sensibilisation. En fournissant aux communautés des informations approfondies sur l'importance écologique que revêtent les pratiques de pêche durables et les cadres juridiques appliqués, nous créons des conditions propices à une prise de décision éclairée. Mobiliser les parties prenantes locales en leur proposant des ateliers, des séminaires et des communications ciblées contribue à instaurer un climat de confiance et à démontrer les avantages tangibles qu'apporte le respect de la réglementation.
3. La formation et le renforcement des capacités des agents chargés du SCS-P dans le secteur des pêches côtières sont essentiels pour garantir une gestion efficace des pêches côtières et la conformité réglementaire. La formation certifiante de niveau IV de l'USP et de la CPS sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture permet aux agents d'acquérir les compétences et connaissances avancées dont ils ont besoin pour faire appliquer les règles et assurer la gestion durable des pêches. En complément, la nouvelle formation certifiante équivalant au niveau III, à savoir la formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés, se focalise sur l'acquisition de connaissances fondamentales et de compétences pratiques par les professionnels du SCS-P, qu'ils soient débutants ou déjà en poste. À eux deux, ces programmes améliorent la capacité qu'ont les agents de mettre en œuvre des mesures de conformité et d'assurer leur suivi, de manière à renforcer les communautés côtières et les rendre plus résilientes, et à garantir la viabilité à long terme des ressources halieutiques côtières.
4. Des outils et des ressources pratiques doivent aussi être proposés à l'appui de ces stratégies. Des technologies avancées de suivi électronique améliorant la transparence et permettant le suivi en temps réel des activités de pêche ont notamment été déployées. En plus de faciliter l'application de la réglementation, ces technologies fournissent aux pêcheurs des lignes directrices claires et des retours sur leurs pratiques, soulignant l'importance de l'observation des règles.
5. L'instauration de bases de données et de systèmes d'information régionaux, qui regroupent en un seul endroit les données sur les activités de pêche, les taux de conformité et les mesures coercitives, va également dans le sens des efforts engagés. Cette approche fondée sur les données permet de définir des stratégies sur mesure tenant compte des besoins et des difficultés propres à chaque communauté, afin de garantir à la fois la pertinence et l'efficacité des mesures de conformité.

6. À terme, l'objectif est de développer au sein des communautés des pays membres une culture de la conformité envisageant le respect volontaire des règles comme une responsabilité collective et une valeur communautaire. En offrant aux communautés côtières des formations, des technologies et des informations fondées sur les données, nous leur donnons les moyens de souscrire à des pratiques durables et de contribuer à la santé à long terme de l'environnement de nos pêches côtières.
7. Le présent document met en lumière les efforts déployés actuellement pour améliorer l'application de la réglementation dans le secteur des pêches côtières, au moyen de programmes de formation, de partenariats stratégiques, d'essais de nouvelles méthodes de suivi, et de solides systèmes de gestion des données. Toutes ces initiatives contribuent à la gestion durable des ressources halieutiques côtières et au renforcement de la gouvernance régionale des pêches.

Initiative 1 : Révision et réécriture des supports pédagogiques de la formation certifiante de niveau IV de l'USP et de la CPS sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture.

8. La formation certifiante de niveau IV de l'USP et de la CPS sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture existe depuis six ans. Dans le cadre du système de certification de l'USP, la CPS doit maintenant réviser et réécrire si nécessaire les supports pédagogiques. Cette refonte complète vise à prendre en compte dans le programme les meilleures pratiques actuelles et les tendances émergentes en matière de gestion des pêches côtières.
9. La formation certifiante de niveau IV de l'USP et de la CPS sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture se compose de quatre cours : 1. Politiques et instruments juridiques en matière de pêches côtières ; 2. Interagir avec la communauté ; 3. Activités de pêche côtière et d'aquaculture ; et 4. Planification opérationnelle et processus d'application de la réglementation.
10. La révision des supports pédagogiques de l'ensemble des quatre cours se déroulera en deux phases. La première phase consiste à examiner les supports pédagogiques du cours n° 4, un travail mené à bien au cours de l'année 2024. Le 4^e cours de la formation certifiante de niveau IV, auparavant intitulé « Planification opérationnelle et processus d'application de la réglementation », a été rebaptisé « Fournir des services professionnels de conformité réglementaire dans le secteur des pêches côtières ». Il portera désormais sur la théorie et sur la fourniture de services de conformité réglementaire d'un point de vue pratique/opérationnel dans le secteur des pêches côtières, en particulier la conduite d'inspections de pêcheurs et de marchés aux poissons.
11. La révision des trois autres cours aura lieu pendant l'année 2025.
12. L'objectif de cette révision est de faire en sorte que soient abordées pendant ce cours des techniques de SCS-P actuelles et de pointe, de sorte que les étudiants puissent continuer de bénéficier de la formation la plus pertinente et pratique possible. En outre, le programme a connu un essor considérable en 2024, avec une hausse notable du nombre d'étudiants pendant la septième session (figure 1). Cet essor témoigne de la demande croissante de professionnels qualifiés en matière de respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture, et souligne à quel point

cette formation est importante pour promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques côtières dans toute la région insulaire océanienne.

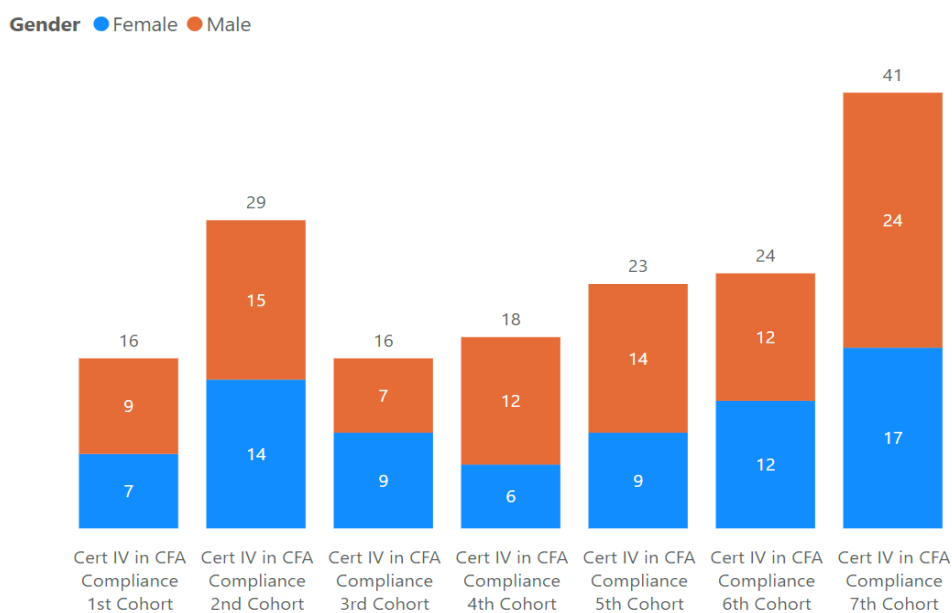


Figure 1. Nombre de personnes formées depuis la création de la formation certifiante de niveau IV sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture (2018 à 2024).

13. Pour ce qui est de la nouvelle version du cours n° 4, les thèmes suivants figurent parmi les acquis d'apprentissage :

Thème 1 : Respect et application de la réglementation : pourquoi c'est important

- Leçon 1 : Qu'est-ce que le SCS-P, et pourquoi nous en avons besoin.
- Leçon 2 : Explication des interventions professionnelles menées aux fins de la conformité réglementaire.
- Leçon 3 : Législation relative à la pêche – comment la lire, la comprendre et s'y retrouver.
- Leçon 4 : Désignation d'un agent agréé et attribution de pouvoirs.

Thème 2 : La procédure d'inspection

- Leçon 5 : Planifier une inspection de pêcherie côtière.

- Leçon 6 : Inspections conformes et principe d'intervention en binôme (un agent actif et l'autre en renfort).
- Leçon 7 : Détecter une infraction et gérer les personnes difficiles.
- Leçon 8 : Santé et sécurité des agents.

Thème 3 : La procédure d'application de la réglementation.

- Leçon 9 : Explication des éléments de preuve et pourquoi nous en avons besoin.
- Leçon 10 : Comprendre les articles relatifs aux infractions et aux sanctions et les éléments d'une infraction.
- Leçon 11 : Collecter, saisir et gérer les éléments de preuve.
- Leçon 12 : Interroger une personne soupçonnée d'infraction dans le contexte de la pêche côtière.

Thème 4 : La procédure de poursuites

- Leçon 13 : Le dossier et le processus de prise de décision relative à la conformité.
- Leçon 14 : Explication d'une procédure de poursuites et disposition d'une salle d'audience.

Initiative 2 : Présentation de la formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés

14. En 2025, la CPS, en collaboration avec le Palau Community College, présentera la formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés, qui équivaut à une formation certifiante de niveau III. Cette nouvelle formation vise à fournir une formation de base et des compétences fondamentales aux professionnels travaillant dans le domaine de la conformité réglementaire des pêches à l'échelon communautaire. Ce partenariat correspond à un élargissement stratégique du programme de formation continue, visant à renforcer les capacités des personnes intervenant dans le domaine de la gestion et de la conformité des pêcheries locales. Cette initiative souligne la volonté de constituer un solide vivier de professionnels qualifiés capables de répondre à des difficultés propres à une communauté et de soutenir les pratiques durables de pêche côtière.

Initiative 3. Essais de suivi électronique des bateaux pêchant dans les eaux récifales et lagunaires et des dispositifs de concentration de poissons (DCP)

15. Deux essais de suivi électronique à petite échelle ont débuté à Kiribati et à Nauru. Ils portent sur l'utilisation de systèmes de suivi électronique permettant de surveiller des bateaux pêchant dans les eaux récifales et lagunaires et, fait intéressant, l'activité des bateaux autour des dispositifs de concentration des poissons (DCP). Ces essais visent à évaluer l'efficacité de ces technologies dans une optique d'amélioration des opérations de suivi et de conformité réglementaire. En collectant des données en temps réel sur les activités de pêche, ces systèmes apporteront des éclairages précieux

sur les pratiques de pêche et contribueront à garantir le respect de la réglementation. Les résultats de ces essais seront très utiles pour perfectionner les stratégies de suivi et éventuellement transposer à l'échelle de toute la région le suivi électronique.

Initiative 4. Évaluation des fonctions de la base de données régionale de SCS-P

16. Une évaluation des fonctions de la base de données régionale de suivi, contrôle, surveillance et police des pêches (SCS-P) est actuellement menée par quatre équipes chargées du respect de la réglementation des pêches côtières, venant des Îles Salomon, des Fidji, des Tonga et du Samoa. Ce travail est indispensable pour évaluer le cadre actuel de la base de données et veiller à ce qu'il corresponde à l'évolution des besoins des États et Territoires insulaires océaniques. Il permettra de repérer les points à améliorer et les perfectionnements potentiels du système existant, l'objectif étant de renforcer la gestion des données et de favoriser une plus grande efficacité des activités de respect et d'application de la réglementation. Le nouveau cadre renforcera la collaboration régionale et facilitera une meilleure gestion des pêches côtières dans tout le Pacifique.

En bref

Initiatives de formation

17. Deux grands programmes de formation et des ateliers ponctuels sont mis en évidence dans le document :
 - **Formation certifiante de niveau IV de l'USP et de la CPS sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture** : Ce programme, qui fait l'objet d'une révision complète visant à prendre en compte les meilleures pratiques actuelles, permet de renforcer les compétences des agents chargés de faire appliquer la réglementation relative aux pêches. Le nouveau programme est davantage axé sur l'aspect pratique de la fourniture de services de conformité réglementaire.
 - **Formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés** : Ce cursus, qui sera lancé en 2025, vise à faire acquérir aux professionnels intervenant au niveau communautaire des compétences fondamentales de gestion des pêches locales.
 - **Ateliers ponctuels de SCS-P** fondés sur l'analyse des besoins des pays membres en matière de fourniture de services de conformité réglementaire des pêches côtières.

Outils pratiques et technologies

18. Le document souligne le besoin d'outils et technologies de pointe :
 - **Technologies de suivi électronique** : Elles permettent davantage de transparence, ainsi qu'un suivi en temps réel des activités de pêche, qui contribuent tout autant à l'application de la réglementation qu'au respect des règles par les pêcheurs.
 - **Bases de données régionales** : L'amélioration des systèmes de gestion des données permettra de regrouper en un seul endroit des informations sur les activités de pêche et le respect des règles

applicables à ces activités, ce qui facilitera la définition de stratégies sur mesure à l'appui d'une fourniture efficace de services de conformité réglementaire dans le secteur des pêches côtières et de l'application de la réglementation.

Nouvelles initiatives

- **Essais de suivi électronique** : Des essais menés à Kiribati et à Nauru permettent d'évaluer les systèmes de suivi électronique des bateaux pêchant dans les eaux récifales et lagonaires. À Nauru, le suivi de l'activité autour des dispositifs de concentration des poissons (DCP) est également évalué.
- **Évaluation de la base de données régionale de SCS-P** : Des équipes chargées du respect de la réglementation des pêches côtières dans plusieurs pays du Pacifique participent à cette évaluation visant à améliorer la gestion des données et à favoriser l'adoption de meilleures approches du respect et de l'application de la réglementation dans le cadre de la fourniture de services de conformité réglementaire des pêches côtières.

Conclusion

19. Le présent document souligne les efforts menés collectivement pour améliorer le respect de la réglementation dans le secteur des pêches côtières au moyen de formations, de technologies innovantes et de stratégies fondées sur les données, le but étant de favoriser la gestion durable des pêches au sein des communautés océaniques. Toutes ces initiatives visent à promouvoir une culture de la conformité élevée au rang de valeur communautaire.

Recommandations

20. **Promouvoir la version actualisée des programmes de formation** : Les membres et les partenaires sont encouragés à promouvoir la nouvelle version de la formation certifiante de niveau IV de l'Université du Pacifique Sud (USP) et de la CPS, ainsi que la nouvelle formation professionnelle certifiante sur la conformité réglementaire des pêches au sein des communautés (équivalant à une formation certifiante de niveau III). Cela permettra d'améliorer la qualité de la formation des agents chargés du SCS-P et des professionnels intervenant au niveau communautaire, de sorte qu'ils puissent acquérir les compétences et connaissances les plus récentes et ainsi assurer une gestion efficace des pêches.
21. **Participer à des initiatives de mobilisation des parties prenantes** : Participer activement à des ateliers et des séminaires visant à sensibiliser à la conformité réglementaire et aux pratiques de pêche durables. Le fait d'inciter les parties prenantes locales à prendre part à ces actions de formation contribue à renforcer la confiance au sein des communautés et le respect volontaire de la réglementation, et à favoriser à terme une culture du développement durable dans le secteur des pêches côtières.
22. **Fournir un appui à la mise en œuvre de technologies de suivi électronique** : Recommander l'adoption et la transposition à plus grande échelle de systèmes de suivi électronique aux fins de la gestion de la

pêche côtière. De précieuses informations et données permettant de perfectionner les stratégies de conformité réglementaire peuvent être obtenues en coopérant à des essais, tels que ceux menés à Kiribati et à Nauru. Les partenaires devraient envisager d'investir dans des technologies qui améliorent la transparence des pratiques de pêche et la responsabilité dans ce domaine.

23. **Contribuer à l'évaluation des fonctions de la base de données régionale de SCS-P :** Coopérer à l'évaluation de la base de données régionale de SCS-P actuellement menée pour faire en sorte qu'elle réponde aux besoins en pleine évolution des pays membres. La transmission des observations et la mise en commun des meilleures pratiques contribueront à améliorer les capacités de gestion des données, à promouvoir la coopération régionale et à améliorer l'efficacité des activités de respect et d'application de la réglementation dans tout le Pacifique.

Questions à examiner en groupes de travail

1. **Quel rôle jouent les nouvelles technologies, par exemple les systèmes de suivi électronique, dans l'amélioration du respect et de l'application de la réglementation en matière de pêches côtières ?**
 - Discutez des avantages et des difficultés de l'intégration de ces technologies dans les cadres de SCS-P existants.
2. **Quelles compétences clés doivent être privilégiées dans les programmes de la formation certifiante de niveau IV et de la formation certifiante professionnelle afin de garantir une gestion efficace des pêches ?**
 - Déterminez les domaines de compétences et de connaissances essentiels qui devraient y figurer afin de mieux préparer les professionnels du SCS-P.
3. **Comment exploiter les données issues des bases de données régionales de SCS-P afin d'adapter les stratégies de conformité réglementaire aux besoins propres à chaque communauté ?**
 - Réfléchissez à des modes d'utilisation des informations fondées sur les données favorisant l'amélioration des mesures coercitives et appuyant les initiatives de gestion des pêcheries locales.
4. Question bonus :
Comment renforcer la participation des communautés afin de favoriser le respect volontaire de la réglementation relative aux pêches côtières ?
 - Réfléchissez à des stratégies de communication et d'éducation efficaces qui trouveront un écho auprès des parties prenantes locales.